

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 12 Juillet 2022

Présent : Maurice DELIANCE.

Cessation d'activité

Bellegarde CO à compter du 30 juin 2022

ENTENTES – 2022/2023

U18

. Plaine de l'Ain et St Maurice de Gourdans
Club responsable : Plaine de l'Ain

U15

. Foot Trois Rivières et Fareins Saône Vallée
Club responsable : Foot Trois Rivières

. Champagne et CO Plateau
Club responsable : Champagne

U13

. Plaine de l'Ain et St Maurice de Gourdans
Club responsable : Plaine de l'Ain

. Champagne et CO Plateau
Club responsable : Champagne

U11

. Champagne et CO Plateau
Club responsable : Champagne

INACTIVITES – 2022/2023

* O. BUYATIN : catégorie Seniors Féminines à compter du 5/07/2022.

* US FEILLENS : catégories U19-U18, U18F – U17F – U16F, U17 – U16, U15F – U14F, U15 – U14, U13F – U12F, U13 – U12, Seniors F à compter du 1/07/2022.